

ÉTUDIANT

Nom

Prénom

Date de naissance

Adresse personnelle

Code postal

Ville

Téléphone

Mail

Lycée

Spécialités suivies en 1^{ère} et ou en Terminale

PARENTS

Adresse

Code postal

Ville

Téléphone

Mail

INSCRIPTION

- **Formation complète (160h)** _____ **2400€**

- Stage 1 de Toussaint (32h)
- Stage 2 d'Hiver (32h)
- Stage 3 de Pâques (32h)
- Stage 4 option A : Préparation au Bac (32h)
- Stage 4 option B : Santé avancée (32h)
- Stage 5 de Juillet (après les examens du bac) (32h)

Je souhaite suivre les stages :

- En présentiel
- 100% à distance (par visioconférence)

Joindre une photo
d'identité

▪ **Stages intensifs au choix (600€ le stage)**

- Stage 1 de Toussaint (32h)
 - Stage 2 d'Hiver (32h)
 - Stage 3 de Pâques (32h)
 - Stage 4 option A : Préparation au Bac (32h)
 - Stage 4 option B : Santé avancée (32h)
 - Stage 5 de Juillet (après les examens du bac) (32h)

Soit un total de €

Je souhaite suivre les stages :

- En présentiel
 - 100% à distance (par visioconférence)

MODALITÉS FINANCIÈRES

Veuillez cocher la formule du règlement souhaitée pour la formation complète :

Acompte	1 fois	5 fois	10 fois	
Montant total 2400€	300€*	<input type="checkbox"/> 1x2100€	<input type="checkbox"/> 5x420€	<input type="checkbox"/> 10x210€

* Acompte à déduire du montant total.

■ Échéancier

- Acompte : chèque encaissé à réception du dossier d'inscription ou virement.
 - 1X, 5X ou 10X : à partir d'octobre 2025.

Je joins à cette fiche d'inscription les chèques suivant la formule du règlement choisie.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour s'inscrire à l'une de nos formules, il suffit de nous retourner par la poste ou directement au secrétariat :

- Un chèque d'acompte de 300€ ou virement.
 - Le présent dossier d'inscription dûment rempli, daté et signé
 - Deux derniers bulletins en votre possession
 - Une photo d'identité
 - Le règlement des frais de scolarité.

Le dossier d'inscription est à envoyer à :

PRÉPA MEDSCHOOL
28 avenue Pierre Mendès France
42270 Saint-Priest-en-Jarez

TARIFS DE GROUPE

2 dossiers : 50€ de frais de dossier offerts

Étudiant(e) 1 :

Étudiant(e) 2 :

4 dossiers : 100€ de frais de dossier offerts

Étudiant(e) 3 :

Étudiant(e) 4 :

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement par les services de la scolarité et sont uniquement destinées à la gestion des étudiants du centre de formation. Conformément aux articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'étudiant ou son représentant légal dispose d'un droit d'accès, de modification et de rectification des données personnelles le concernant selon les conditions fixées par dispositions applicables. Pour des raisons de sécurité, l'ensemble des locaux sont sous vidéo surveillance. Au seul titre de la sécurité. Le centre s'engage à ne diffuser aucune image.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

L'étudiant s'engage à signer et à respecter le règlement intérieur de l'établissement remis le jour de la rentrée. Tout non-respect du règlement intérieur pourra faire l'objet d'une décision d'exclusion. En cas d'exclusion, l'acompte ainsi que les frais de scolarité versés ne seront pas restitués à l'étudiant exclu ou à son représentant légal. Plus particulièrement, l'étudiant s'engage à ne communiquer à quiconque les documents qui lui sont remis par Medschool dans le cadre des cours dispensés, sauf accord préalable de l'école.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les documents pédagogiques (polycopiés, fiches TD, CB et annales) remis aux étudiants sont protégés par le droit d'auteur au sens des articles L. 122-4 et L. 335-3 et suivants du code de la propriété intellectuelle. La copie ou la diffusion de tout ou partie de celui-ci, sous quelque forme que ce soit, est interdite sauf accord écrit préalable de Medschool.

Par conséquent, l'étudiant n'a aucun droit, même partiel, de copier, prêter, échanger ou céder les documents fournis, quel que soit le support utilisé. Toute reproduction ou exploitation des documents sont interdites.

ANNULATION

Toute annulation doit faire l'objet d'une notification écrite, datée et signée. La somme remboursée est calculée au prorata des stages restants à effectuer sur la base tarifaire des stages à la carte. Une absence aux cours, même prolongée, ne constitue pas une annulation.

Date et signature du représentant légal